


QUOTA DE SCOUTS: le projet abandonné

 D'autres communes prennent des mesures afin que la période estivale se déroule sereinement

► Dans la commune de Couvin, les camps scouts ont occasionné d'importantes nuisances l'été dernier. La solution a été trouvée dès l'automne 2017 : n'autoriser que 60 camps scouts par an et imposer une distance minimale à respecter entre un camp et une habitation. L'été dernier, Couvin a accueilli 94 camps (NdLR : au lieu de 113 normalement prévus). Mais les autorités sont en partie revenues sur cette décision qu'elles avaient pourtant avalisée en février dernier. La commune ayant eu des réactions négatives du secteur Horeca qui se plaignait des pertes que cette décision engendrerait.

"On avait voulu marquer le coup mais certains élus ont préféré revenir sur leur décision.

Pourquoi ? Vous savez ce qu'il y a le 14 octobre prochain ? (NdLR : les élections)."

Le projet de quota a donc été abandonné mais pas la distance qui doit séparer un camp des habitations. *"Il est désormais prévu dans notre règlement qu'une distance allant de 100 à 200 m soit respectée. C'est principalement à Pesche que le problème se situait. Ça va supprimer quelques camps mais pas énormément"*, a conclu le bourgmestre Raymond Douniaux.

Dans la commune de Daverdisse, le bourgmestre Maxime Léonet précise que l'organisation des hikes est sévèrement réglementée. Un article du règlement communal, voté il y a trois ans, y fait référence. *"Toute activité en porte à porte est interdite ainsi que toute activité ayant pour but de récolter des vires, des boissons ou de l'argent"*,

rappelle-t-il.

À Léglise, à la suite des dégradations causées par des scouts en 2016 à l'école d'Ebly, le conseil communal a voté, l'an dernier, un règlement. *"Nous allons envoyer aux organisateurs des camps estivaux une charte de bonne conduite"*, précise le bourgmestre Francis Demasy. *"Par cette charte, qu'ils sont invités à signer, nous leur rappelons qu'ils sont les bienvenus à condition que le respect soit mutuel."*

UNE PLATEFORME mouvement de jeunesse, réunissant la police, les communes et les fédérations de mouvement de jeunesse a vu le jour sur le territoire de la zone de police Famenne Ardenne et ce sera pour la zone Centre Ardenne cet été. À terme, ce projet concernera toute la province de Luxembourg. Cet outil d'analyse et de récolte d'informations aidera les bourgmestres des communes concernées à accorder ou non l'autorisation aux organisateurs des camps. Et pourrait faciliter la tâche de la police en cas de troubles de l'ordre public.

S. M., N. L. et JVE